

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S**  
**Du lundi 11 septembre 2023**

**Date de la convocation : le 1<sup>er</sup> septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi onze septembre à dix-neuf heures trente précises, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

**Nombre de membres en exercice :** 15 Présents : 12 Absents : 3 Votants : 15  
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents :** M<sup>me</sup> Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M<sup>me</sup> Aurélie ANCRENAZ, M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT, M<sup>me</sup> Annie REVERTEGAT, M<sup>me</sup> Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M<sup>me</sup> Elodie DEFASY, M<sup>me</sup> Fabienne JOLIVET-BALON, M<sup>me</sup> Mireille MORAN, M<sup>me</sup> Nicole SAVOINI, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

**Pouvoirs :** de M<sup>me</sup> Delphine SCARAMOZZINO à M<sup>me</sup> Joëlle BIMBERT, de Thierry CHARRETOUR à Denis POTARD, de Alexandre BUSATO à Aurélie ANCRENAZ

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne JOLIVET-BÂLON

*La Vice-Présidente, Madame Aurélie Ancrenaz ouvre la séance en attendant l'arrivée de Madame La Présidente.*

**Ordre du jour**

La Vice-Présidente ouvre la séance et propose au Conseil d'Administration d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

⇒ Vote de la subvention à l'ADMR : (délibération)

Le Conseil d'Administration est d'accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour qui est de ce fait modifié.

**1/ Approbation et vote du compte - rendu de la séance précédente :**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le compte - rendu de la séance du 3 juillet 2023

**2/ Délibération n°01.09.23 reconduction de la convention avec la Commune de Contamine-sur-Arve pour la mise à disposition d'un logement d'urgence**

*Il est rappelé que la nouvelle convention a été étudiée par Mesdames Jolivet-Bâlon, Moran, Revertegat et Monsieur Roy et que certains paragraphes ont été revus lors de la séance du 3 juillet 2023. Cette convention a été envoyée à tous les membres avant la réunion. Il est ainsi suggéré de prévoir une signalétique pour l'évacuation d'urgence*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil d'Administration n°01.02.19 en date du 28 mars 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'un logement de la commune au C.C.A.S ;

**Considérant** le besoin pour la Commune de se doter d'un appartement pour les situations d'urgence ;  
**Considérant** que le Centre Communal d'action social a pour mission de « définir les aides temporaires aux personnes de la Commune en difficulté » ;

**Considérant** que la Commune est propriétaire d'un appartement de type T3 ;

**Considérant** que cet appartement est mis à disposition du C.C.A.S depuis 2019 en tant que logement d'urgence ;

**Considérant** que la convention de mise à disposition de 2019 est arrivée à échéance ;

**Considérant** la nouvelle convention définissant les termes et conditions de la mise à disposition de l'appartement ;

**Accepte** d'assumer la gestion de l'appartement à Contamine-sur-Arve selon les termes de la convention en annexe de la présente délibération ;

**Précise** que cet appartement aura vocation à loger les personnes en situation d'urgence ;

**Précise** que la Présidente aura à charge de désigner les occupants du logement ;

**Autorise** Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de la Vice- Présidente et en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**DECIDE de voter la nouvelle convention de mise à disposition d'un logement d'urgence.**

### **3/ Délibération n°02.09.23 : vote de la subvention de l'ADMR, association à caractère médico-social**

Pour rappel, le C.C.A.S avait voté, lors de la séance du 3 avril 2023 par délibération n°01.04.23, une subvention d'un montant de 785,00€ pour l'ADMR. Cependant, cette somme ne correspond pas à la facture reçue le 9/08/23 d'un montant de 840,17€.

Le C.C.A.S accepte de payer ce montant mais il est décidé pour les années futures d'attendre leur facture pour voter la subvention.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de la Vice -Présidente et en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**DECIDE d'attribuer la subvention à l'ADMR :**

ADMR	840,17€
------	---------

*Conformément à la production des pièces suspensives (statuts de l'association, bilan de l'exercice écoulé et prévisionnel de l'exercice, état de la trésorerie) reçue le 9 août 2023 en mairie.*

### **3/ Concours d'épouvantails**

M.Troger explique qu'il y a eu treize inscriptions, trois de moins que l'année dernière et se demande s'il relancera ce concours l'année prochaine. Il indique que l'organisation sera la même que la cession précédente. Exposition des créations sur le parvis de la mairie le samedi 30 septembre de 9h à 12h. Il ira chercher les épouvantails chez les particuliers avec une remorque si nécessaire. Le vote de la population des trois gagnants aura lieu lors de la Saint- Bruno l'après-midi. Mesdames Jolivet Bâlon et Ancrenaz se joignent à M.Troger pour la distribution et le dépouillement des bulletins de vote. Les trois

commune et en corrélation avec le centre hospitalier (CHAL). Les idées de décoration étant divergentes, le groupe de travail va se réunir pour élaborer avec le stock existant un ornement.

Le vestibule de la mairie sera également égayé de rose avec des cadres en forme de cœur dans lesquels sont inscrits des messages symboliques.

## **8/ Téléthon**

Cette année, le téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre 2023. L'organisation de cette manifestation sera détaillée lors de la prochaine réunion qui aura lieu le lundi 16 octobre.

## **Questions diverses**

- Colis de Noël : Madame Sirot va se rapprocher des enseignants pour l'élaboration des cartes de vœux à insérer dans les colis des aînés.
- La date du repas du C.C.A.S est fixée au 17 mars 2024.
- La demande d'aide financière établie par une assistante sociale pour une administrée est refusée. En effet, après étude du dossier, il apparaît que la personne a mal géré son budget et qu'elle n'habite plus la commune. Aussi, selon le règlement intérieur du C.C.A.S, l'attribution de cette aide n'est pas justifiée. Elle n'a pas un caractère d'urgence et le montant demandé est supérieur à celui notifié dans le règlement.
- Madame La Présidente questionne les membres sur une aide éventuelle à apporter à l'Etat Marocain à la suite du récent séisme. La majorité considère qu'il faut se rapprocher dans un premier temps des associations locales actives ( Scout de Cluses, Croix-Rouge etc..) et suivre les recommandations de l'AMF (Association des Maires de France).

Levée de séance à 21h45.

*La secrétaire de séance,*

**Madame Fabienne JOLIVET BÂLON**



*La Présidente,*

**Madame Aline WATT CHEVALLIER**



gagnants recevront des paniers garnis d'une valeur de 30 euros chacun (fruits, légumes et chocolat) et le C.C.A.S offre à tous les autres participants un lot.

Le Conseil d'Administration s'interroge sur la réglementation de l'affichage au rond-point de Péri.

#### **4/ Semaine bleue**

Groupe de travail : Mesdames Moran, Savoini et Revertegat

Deux animations auront lieu à la salle polyvalente de Villy :

- Mardi 3 octobre 2023 de 9h à 12 h : deux intervenantes de l'organisme SOLIHA animeront la conférence : aides et accompagnement pour la réalisation des travaux d'adaptation du logement/ rénovation énergétique.
- Jeudi 5 octobre de 10h à 12h : atelier bricolage « attrapes-rêve » : 12 places.

M.Troger soumet l'idée de mettre à disposition le bus de la commune pour emmener les administrés aux différentes animations. Mesdames Moran, Savoini et Revertegat se chargent de l'organisation. La communication sera faite par des affiches et flyers déposés chez les commerçants et sur tous les réseaux de la commune.

#### **5/ Point canicule**

À la suite des vagues de chaleur durant cet été 2023 et aux recommandations du gouvernement, des membres sont allés visiter des personnes âgées et/ ou les ont contactées pour s'assurer de leur sécurité. Il n'y a pas eu de problèmes majeurs, la plupart des aînés ayant un membre de la famille proche. Les cas particuliers ont pu être gérés par leur référent habituel.

Le Conseil d'Administration se questionne sur le recensement des personnes sous-oxygène en mairie et sur la procédure à suivre en cas de coupure d'électricité de grande ampleur.

#### **6/ Formation aux gestes de premiers secours**

Groupe de travail : Mesdames Ancrenaz, Bimbert, Defasy et Jolivet Bâlon

Le groupe de travail a opté pour une formation destinée aux enfants de la classe d'âge de CM2 (10/ 11ans) de Contamine-sur-Arve et de ses environs. Un enseignement de deux heures aux gestes de premiers secours peut être proposé le mercredi 25 octobre à la salle polyvalente par l'association « Tous cap », branche de l'UFOLEP. Tarif : 60€ de l'heure pris en charge par le C.C.A.S. Groupe de 10 à 12 enfants. Prévoir un goûter. Se pose la question de la responsabilité : préparer un formulaire de décharge. Communication habituelle : dépliant et réseaux de la commune. Selon les inscriptions, d'autres sessions pourront être planifiées et suggérées aux adultes.

*Arrivée de Madame La Présidente à 21h15 qui reprend la présidence de la séance.*

#### **7/ Octobre Rose**

Groupe de travail : Mesdames Defasy, Moran, Messieurs Roy et Troger et Madame Potard (bénévole)

Plusieurs idées de décoration sont émises pour la campagne d'octobre rose (dépistage du cancer du sein). M<sup>me</sup> La Présidente souhaite que le rond-point de Péri soit décoré car il est à l'entrée de la